



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention contre les risques du « volontourisme »

Question écrite n° 14417

Texte de la question

Mme Anne Genetet interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les risques du « volontourisme ». Chaque année, des milliers de jeunes français profitent de voyages touristiques pour partir faire du volontariat à l'étranger avec les meilleures intentions du monde. Certains projets de volontariat, notamment ceux portés par France Volontaires, sont profitables à la fois aux pays d'accueil qui bénéficient ainsi de compétences spécifiques, et aux volontaires qui acquièrent une expérience professionnelle et humaine riche. Mais beaucoup de séjours de volontariat ne sont en fait que des séjours touristiques déguisés. Souvent trompés par manque d'information, des touristes sans compétence ni expérience particulière, croyant apporter une aide à une communauté, sont parfois prêts à payer de grosses sommes d'argent pour être « bénévole » pour un organisme qui n'a aucun réel projet communautaire mais uniquement un but lucratif. C'est le cas par exemple au Cambodge où le nombre d'orphelinats dont certains ne sont pas déclarés aux autorités locales, est en totale inadéquation avec les besoins du pays. L'UNICEF estime que la moitié des 36 000 enfants hébergés dans ce type de structure a des parents vivants. En plus du déni pour ces enfants du droit à vivre avec leurs parents, ils sont pris en charge par un personnel ni expérimenté ni formé, fréquemment renouvelé, et sont même parfois exposés à des risques d'abus ou de maltraitance. Le Cambodge a récemment lancé un plan de fermeture de ces orphelinats ainsi qu'un arrêt de l'adoption internationale. Officiellement, depuis 2016, aucun nouvel orphelinat n'aurait ouvert. Cependant, le travail des autorités cambodgiennes, ainsi que d'autres pays qui pourraient suivre son exemple, est très difficile tant que ces destinations restent attractives pour le « volontourisme ». Contrairement à d'autres pays, la France semble peu communiquer sur ce sujet à destination de ses citoyens. Sur le site internet de son département des affaires étrangères, l'Australie fait une mise en garde sur les risques du volontariat, notamment en orphelinats. Une note est également ajoutée dans les rubriques conseils aux voyageurs des destinations victimes de ce fléau. Afin de soutenir les pays qui comme le Cambodge souhaitent établir une transition éthique de leur secteur humanitaire, mais aussi afin d'améliorer l'efficacité et l'image des jeunes français désirant donner de leur temps avec les meilleures intentions du monde, elle souhaite donc savoir comment le Gouvernement français entend se saisir de ce sujet et informer les voyageurs français des risques du « volontourisme », en commençant par les pages « conseils aux voyageurs » des pays concernés.

Texte de la réponse

Le cadre législatif et réglementaire français relatif au volontariat permet chaque année à près de 8 000 Français d'effectuer une mission de volontariat associatif à l'étranger. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) assure la tutelle et/ou un suivi des principaux dispositifs de volontariat international : volontariat international en administration, volontariat international en entreprise, volontariat de solidarité internationale, dispositifs de chantiers jeunes et service civique à l'international. Présents dans près de 150 pays, les volontaires interviennent au sein du réseau diplomatique et culturel, pour des entreprises françaises ou auprès d'associations dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire. L'appui au volontariat constitue pour le MEAE un élément essentiel de son action au titre de sa coopération avec la société

civile. Les conclusions du comité interministériel pour la coopération et le développement (CICID) du 8 février 2018 indiquent qu'"en matière de mobilisation citoyenne, la France augmentera son effort de développement de l'engagement citoyen, notamment au travers des dispositifs de volontariats internationaux. L'engagement citoyen est réaffirmé comme levier transversal d'action de la politique de développement et de solidarité". Le MEAE consacre chaque année 17 M€ au financement des dispositifs de volontariat qu'il soutient. Le MEAE ne finance pas directement les missions des volontaires mais l'accompagnement inclus dans les dispositifs qu'il porte en propre : - pour le volontariat de solidarité internationale (VSI) : formation au départ, suivi, couverture sociale, aide au retour du volontaire ; - pour les chantiers de jeunes (dispositifs Jeunesse et Ville, vie, vacances solidarité internationale - JSI et VVSI) : subvention aux projets proposés par les associations avec leurs partenaires au Sud ; - pour le volontariat senior : subventions aux associations d'envoi (associations GREF et Agir abcd). Par ailleurs, le MEAE aide l'Agence du service civique, opérateur du ministère en charge de la Jeunesse, à développer les missions de service civique à l'international. Les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) sont notamment associés à l'instruction des missions : sollicités par l'association française d'envoi ou par son partenaire local, il leur est demandé d'émettre un avis d'opportunité en amont du dépôt de dossier. L'offre du tourisme volontaire dite "volontourisme" se structure et se diversifie autour de la jonction entre le voyage et le bénévolat. La culture, l'éducation, l'aide sociale, la petite enfance, l'agriculture, etc., sont autant de domaines où se manifeste le volontourisme, pourvu que les deux notions de tourisme et de volontariat soient combinées. Le MEAE travaille avec ses partenaires pour sensibiliser le grand public sur ces questions. Le Centre de crise et de soutien du ministère rédige des fiches de conseils aux voyageurs par pays, disponibles sur le site du ministère : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> Le risque de volontourisme peut être pris en compte dans l'onglet "Informations utiles" de ces fiches, pour les pays où il est évalué comme important ; c'est par exemple le cas du Togo. Le Centre de crise et de soutien se tient à disposition des partenaires du ministère pour faire évoluer ces fiches en fonction des informations recueillies. Le MEAE assure par ailleurs la tutelle de la plateforme France Volontaires, opérateur de l'Etat, dont la mission est de promouvoir et développer les différentes formes d'engagement volontaire et solidaire à l'international. Elle mutualise des services de sélection, de formation et d'encadrement des volontaires, de valorisation de leurs parcours et d'accompagnement à leur retour. L'association propose aussi des missions de volontariat sur le terrain. France Volontaires dispose d'un réseau de centres de ressources, d'animation et de coordination, appelés Espaces Volontariat, dans 24 pays répartis dans six zones géographiques. Les membres de France Volontaires ont élaboré en 2009 une charte des volontariats internationaux d'échange et de solidarité, pour promouvoir un socle de valeurs communes qui constituent les fondements de l'engagement volontaire et solidaire à l'international. Pour s'assurer de la qualité des différentes formes de volontariat à l'international, cette charte énonce notamment une liste d'engagements : - concevoir, dans une démarche partenariale, des projets de volontariat répondant aux attentes de toutes les parties prenantes, respectueux de leurs droits, leurs cultures, leurs croyances, leurs aspirations et leur égale dignité humaine ; - accompagner les personnes en désir d'engagement volontaire et solidaire à l'international à en appréhender le sens et à définir leur projet ; - favoriser l'accès de tous à un engagement volontaire responsable et de qualité ; - préparer les volontaires et les partenaires notamment à la rencontre interculturelle et les accompagner tout au long de leur projet ; - garantir un cadre et des conditions sécurisantes pour les volontaires et les partenaires ; - accompagner les volontaires à leur retour en les aidant à valoriser cette expérience dans leur parcours professionnel et citoyen ; - ouvrir les volontariats à davantage de réciprocité. Avec plus de 162 volontaires de solidarité internationale, 23 jeunes volontaires en chantiers de courte durée, 47 jeunes en mission de service civique à l'international et 66 bénévoles participant à des chantiers du réseau Cotravaux, le Cambodge était en 2017 l'un des principaux pays d'accueil de volontaires associatifs français. Ces missions ont été réalisées en majorité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la protection de l'enfance. La richesse du tissu associatif local, l'importance des liens entre associations françaises et cambodgiennes et le contexte sécuritaire relativement favorable permettent entre autres d'expliquer ce phénomène. La plateforme France Volontaires dispose à Phnom Penh d'un espace volontariat. Ce lieu d'accueil et de conseil informe, oriente et recense les volontaires présents au Cambodge et les structures désireuses d'accueillir des volontaires. Elle instruit, en lien avec le poste, les demandes d'agrément de mission pour le service civique. France Volontaires est un relai fiable et efficace pour les services de l'ambassade, du SCAC et du consulat, qui permet non seulement d'assurer un échange d'informations notamment sur les questions de sécurité, mais aussi de mettre en place des activités en lien avec les priorités de coopération et d'aide au développement. Le Cambodge compte le plus grand nombre d'ONG par

individu au monde après le Rwanda (3500 ONG enregistrées dans le royaume). Les ONG travaillent principalement dans les domaines de l'éducation et la formation, de la santé ainsi que de l'aide sociale et du développement. Le nombre important d'ONG et d'associations entraîne une concurrence de plus en plus forte entre les structures pour mobiliser des financements ce qui conduit à favoriser les ONG ayant une meilleur visibilité qui obtiennent ainsi plus facilement les fonds provenant de l'étranger. Parallèlement, le gouvernement cambodgien a fait voter en juillet 2015 un projet de loi intitulé LANGO (Law on Association and NGOs) qui vise à instaurer notamment une nouvelle procédure d'enregistrement plus contraignante pour les ONG internationales et locales. La société civile a dénoncé un manque de consultation lors de l'élaboration de ce texte et les ONG font état de contraintes accrues en fonction des provinces dans lesquelles elles opèrent.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Genetet](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14417

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 janvier 2019

Question publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10386

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2019](#), page 894